

Le Comité Social et Economique : Mode d'emploi

(Entreprises de 50 salariés et plus)

FORMATION A NANCY LE 19 Mars 2019

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les enjeux des élections professionnelles
- Maîtriser le fonctionnement du Comité Social et Economique (CSE)
- Savoir identifier les opportunités de négociation pour l'entreprise
- Adapter les pratiques de l'entreprise aux nouvelles dispositions

■ ■ ■ Comment mettre en place le CSE ?

- La disparition des CE le 31/12/19 au plus tard
- Le cadre de la mise en place du CSE
- La composition du CSE et la durée des mandats
- Les modalités d'organisation des élections/le scrutin/les résultats
- La détermination de la représentativité syndicale dans l'entreprise

■ ■ ■ Quelles sont les attributions du CSE ?

- Les principaux sujets :
 - *Attributions professionnelles*
 - *Attributions économiques*
 - *Attributions Santé Sécurité au travail*
- La BDES
- Comment organiser les différentes informations et consultations ?
- Les activités sociales et culturelles

■ ■ ■ Quel est le mode de fonctionnement du CSE ?

- Quelle organisation interne ?
 - *Le RI du CSE*
 - *Le rôle des élus, du président, du secrétaire et du trésorier*
 - *Les représentants syndicaux au CSE*
 - *La Commission santé/sécurité/CT et les autres commissions*
- Les réunions, consultations et délibérations du CSE
- Les experts du CSE
- Quels budgets ?

■ ■ ■ Pourquoi et comment conclure un accord relatif aux attributions et fonctionnement du CSE ?

- Pour quels sujets ?
- Avec qui ?
- Comment s'y prendre ?

■ ■ ■ Comment le mandat CSE s'exerce-t-il ?

- Mandat et contrat de travail
- La liberté de déplacement et de circulation
- Les heures de délégation
- La protection des membres du CSE

Le Comité Social et Economique : Mode d'emploi
(Entreprises de 50 salariés et plus)

DATE & HORAIRES

Mardi 19 mars 2019

9h à 12h30

14h à 17h30

(7 heures de formation)

Groupe de 15 personnes maximum

LIEU

Cabinet ACD
165 Bd d'Haussonville
54000 NANCY

COÛT DE LA FORMATION

690 € HT par stagiaire

(frais de repas offerts)

payables lors de l'établissement de la convention de formation

CONTACT STAGIAIRES

Nathalie BAILLY

165, bd d'Haussonville - 54000 Nancy
Tél. 03 83 27 21 35

*Organisme enregistré sous le numéro 41.54.02235.54
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.*

PUBLICS VISÉS

Collaborateurs de la fonction RH (assistant/responsable RH et paye, DRH, juristes...), **dirigeant, DAF** des entreprises employant au moins 50 salariés

PRÉ-REQUIS

Pratique de la fonction RH/social/payé

LES FORMATEURS

Nathalie BAILLY
Avocat au Barreau de Nancy
Spécialiste en Droit du Travail

Géraldine EMONET
Avocat au Barreau de Nancy
Département Droit social
Santé et sécurité au travail

MOYENS PÉDAGOGIQUES / MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- La formation est assurée par des avocats ayant la pratique du droit du travail et la connaissance des réalités de l'entreprise ; elle donne lieu à la remise d'un support pédagogique.
- Elle est illustrée par des exemples pratiques, tirés de l'expérience professionnelle du formateur.
- L'évaluation de la formation et des acquis de la formation est réalisée en fin de séance.
- Une attestation individuelle de suivi de la formation est remise au terme de la formation.

BULLETIN DE PARTICIPATION

FORMATION

Le Comité Social et Economique : Mode d'emploi
(Entreprises de 50 salariés et plus)

19 mars 2019

NANCY

À renvoyer par voie postale à l'adresse du lieu de la formation ou par mail à : n.bailly@acd.fr

Société :

Adresse :

Signataire de la convention de formation et qualité :

Personne chargée des relations avec l'organisme et les stagiaires (si différente) :

Téléphone et Mail :

Nom et fonction des Participants :

À la réception de votre bulletin de participation, une convention de formation vous sera adressée.